

Le système d'information sur la nature et les paysages en Ile-de-France : organisation et mode d'emploi

Ce document présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du volet nature du **système d'information sur la nature et les paysages (SINP)** en Région Île-de-France : les grandes lignes de son organisation, mais aussi les outils permettant le partage, la diffusion et la valorisation des données naturalistes relatives à la thématique « occurrence de taxons » (informations relatives à la présence ou à l'absence d'espèces, permettant notamment de connaître leur répartition sur les territoires).

Le SINP couvre également d'autres thématiques, telles que par exemple les « habitats naturels et semi-naturels » ou les « espaces protégés ». La gestion et le partage des données relatives à ces autres thématiques sont pilotés au niveau national (au niveau de la plate-forme nationale du SINP, l'INPN), avec l'implication et la contribution des acteurs régionaux.

1- La mise en œuvre du volet nature du SINP en Ile-de-France

La **DRIEE Île-de-France** est en charge de la mise en œuvre du SINP en Île-de-France avec le co-pilotage de la **Région Île-de-France**. La DRIEE et la Région ont confié la mise en œuvre du volet nature du SINP à plusieurs acteurs de par leurs compétences ou leur implication historique sur la connaissance naturaliste.

Le partage de données par un important réseau de producteurs est la clé de voûte du SINP. Il s'agit des producteurs de données publiques bien sûr, mais également des acteurs privés souhaitant partager leurs données afin qu'elles puissent être mobilisées autant que nécessaire : services de l'État, collectivités, établissements publics, associations, établissements à vocation scientifique, bureaux d'études, naturalistes amateurs...

Deux bases de données régionales « de référence » ont été désignées pour permettre le partage des données relatives aux espèces (thématique « occurrences de taxons » du SINP) au niveau régional et avec la plateforme nationale :

- pour la flore et la fonge, la base de données **FLORA** du **Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP)**, centralise les données produites par les agents du CBNBP mais également par un réseau de correspondants à l'échelle régionale. Elle regroupe maintenant également l'ensemble des données flore que les contributeurs au SINP souhaitent partager;
- pour la faune, la base de données **CETTIA-IDF**, administrée par **l'Agence régionale de la biodiversité** (dont l'équipe opérationnelle est le département biodiversité de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme des la Région Île-de-France) et développée en lien avec Seine et Marne Environnement. Adossée à un outil de saisie régional multi-taxon, elle est alimentée par la saisie en ligne des observations de l'ensemble des acteurs qui le souhaitent en vue d'un partage de leurs données. Elle est également alimentée par l'import de données déjà saisies par ailleurs.

Des référents thématiques sont chargés, pour le(s) groupe(s) taxonomique(s) sur le(s)quel(s) ils sont compétents, d'assurer :

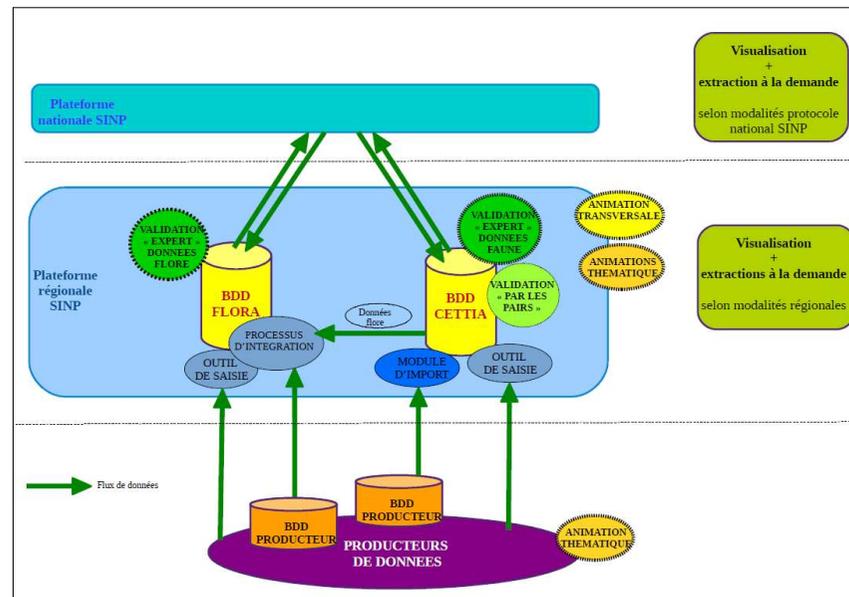
- une animation régionale auprès des producteurs de données, un appui technique si nécessaire pour faciliter le partage de leurs données selon les modalités et formats définis dans le cadre du SINP;
- une validation des données entrant dans le SINP;
- le cas échéant, une valorisation de ces données grâce notamment aux outils développés dans le cadre de l'observatoire francilien de la biodiversité (atlas dynamiques liés à CETTIA, etc.).

Des structures aux statuts variés ont été choisies pour leurs compétences sur des groupes taxonomiques :

- « Flore » et « fonge » : **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)** ;
- « Insectes » : **Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)** ;
- « Odonates » : **Société française d'odonatologie (SFO)** ;
- « Oiseaux » : **Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)**.

Des discussions sont en cours pour la formalisation de la désignation de référents thématiques sur d'autres groupes taxonomiques, mais d'ores et déjà, la **Société Herpétologique de France** pour les reptiles et les amphibiens, l'association Azimut 230 pour les Chiroptères et quelques naturalistes chevronnés bénévoles apportent largement leur pierre à l'édifice au quotidien.

Organisation du SINP en Ile-de-France



Une **animation transversale** de l'ensemble du dispositif est assurée par l'équipe de **l'Agence régionale de la biodiversité**. Ses missions à ce titre sont en particulier l'animation du réseau des référents thématiques et la recherche du bon fonctionnement d'ensemble des dispositifs et outils constituant une préfiguration de la plateforme régionale du SINP.

Perspectives

Afin de faciliter et fiabiliser les échanges et la diffusion des données, tant au niveau régional qu'avec le niveau national, cette organisation et le fonctionnement du SINP régional sont encore en évolution. Les évolutions et clarifications en cours concernent notamment la gouvernance, les outils et leur articulation, les règles et modalités de fonctionnement.

L'élaboration d'une charte régionale unifiée permettant de clarifier, mettre en cohérence et/ou expliciter un certain nombre de points tels que les règles de partage et de diffusion des données, le traitement des données sensibles, les modalités de validation des données, etc. est notamment prévue.

Pour en savoir plus :

Sur le SINP en général :

<http://www.naturefrance.fr/sinp/presentation-du-sinp>



Sur la connaissance naturaliste en Ile-de-France :

<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/donnees-et-connaissance-naturalistes-r1274.html>

Sur les opérateurs techniques des volets faune et flore du SINP Ile-de-France :

<http://www.arb-idf.fr>

<http://cettia-idf.fr>

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>



2- Le SINP Ile-de-France en pratique

Quelles données partager, quels producteurs de données sont concernés ?

Le SINP a pour vocation première de [permettre le partage et la diffusion des données naturalistes publiques](#). Il s'agit en particulier des données produites par les acteurs publics ou à leur demande.

Les autres producteurs de données naturalistes peuvent également les partager volontairement dans le cadre du SINP afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance et permettre une amélioration de la prise en compte des enjeux nature et biodiversité dans les projets et décisions d'aménagement du territoire et dans la gestion des espaces naturels.

Par ailleurs, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé [l'inventaire du patrimoine naturel](#) (dont l'État assure la conception, l'animation et l'évaluation) et rend obligatoire la [contribution des maîtres d'ouvrage publics et privés à cet inventaire](#). Cette contribution concerne les données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des projets, plans, schémas, programmes et autres documents de planification (article L411-1 A du code de l'environnement). Elle intervient par un dépôt de ces données en ligne par saisie ou versement via un téléservice dédié (DEPOBIO). [Les données ainsi téléversées alimentent alors l'inventaire du patrimoine naturel en intégrant le SINP.](#)

Comment partager des données ?

Les modalités du dépôt légal, par saisie ou versement sont décrites sur le site Naturefrance : <http://www.naturefrance.fr/reglementation/depot-legal-de-donnees-brutes-de-biodiversite>
Il est également possible d'y accéder via le portail <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Plus largement, en Île-de-France, le partage des données est réalisé par leur [versement dans l'une des 2 bases de données régionales du SINP Ile-de-France](#) :

- **CETTIA** (administrée par l'ARB-IAU) pour les données faune ;
- **FLORA** (administrée par le CBNBP) pour les données flore.

Les données faune doivent être versées dans CETTIA et les données flore prioritairement versées dans FLORA. Cependant, CETTIA est doté d'un outil de saisie en ligne multi-taxons et qui peut être utilisé pour saisir des données d'observation de la faune et de la flore. Les jeux de données comportant des données faune et des données flore peuvent ainsi être versés dans CETTIA par facilité. L'ensemble des données flore présentes dans CETTIA est importé dans FLORA annuellement.

Versement de données dans CETTIA

Le versement des données dans CETTIA peut être réalisé :

→ **par la saisie en ligne directement dans l'outil de saisie de CETTIA** : rendez-vous sur la page d'accueil du portail de saisie (<http://cettia-idf.fr/bdd>) pour créer un compte puis saisir vos données.

→ **par la transmission d'un fichier regroupant vos données selon le format d'import** dans CETTIA, compatible avec le standard SINP.

Pour en savoir plus sur les modalités pratiques de versement :

Télécharger la notice de préparation des données avant import à la rubrique SINP du site de la DRIEE.

Pour toute information ou appui relatifs à la saisie dans CETTIA (des formations à la prise en main de l'outil sont notamment régulièrement organisées) ou au format d'import, vous pouvez vous rapprocher de l'ARB-IAU.

Contact : sinp@iau-idf.fr

Héron cendré
C. Chambreuil/DRIEE



¹ <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-sinp-en-pratique-partager-ses-donnees-r1352.html>

Versement des données dans FLORA

Les principales sources d'informations regroupées dans FLORA sont : les inventaires contemporains de terrain, la bibliographie et les herbiers. La réalisation des **inventaires de terrain** nécessite une connaissance approfondie de la flore locale. Il est donc fait appel à tous les botanistes : aux salariés du CBNBP mais aussi au réseau des correspondants du Conservatoire qui lui transmettent régulièrement les données qu'ils ont collectées via des bordereaux normalisés ou une saisie en ligne. Sont également versées dans FLORA des données collectées dans le cadre d'études ou d'observations opportunistes (directement auprès du CBNBP ou via la base de données CETTIA).

Le versement des données dans FLORA peut être aussi réalisé par **la transmission d'un fichier regroupant vos données selon le format d'import**, compatible au standard SINP.

Pour en savoir plus sur le réseau des correspondants, les bordereaux et le format d'import : <http://cbnb.mnhn.fr/cbnb/cbnb/correspondant.jsp>

Contact : [Fabrice Perriat \(fperriat@mnhn.fr\)](mailto:fperriat@mnhn.fr)



Vigne sauvage en Bassée
M. Girard/DRIEE

Comment consulter les données du SINP Ile-de-France

Plusieurs outils et sites permettent une visualisation en ligne des données partagées dans le cadre du SINP.

Données faune

La visualisation en ligne des données faune du SINP pour l'Île-de-France est possible par l'intermédiaire de l'outil CETTIA et des atlas dynamiques de l'observatoire régional de la biodiversité gérés par l'ARB. CETTIA permet également une visualisation des données flore y ayant été versées.

Les atlas dynamiques présentent en accès libre et en temps réel la répartition des observations d'espèces contenues dans la base de données CETTIA par grand groupe taxonomique.
www.observatoire.cettia-idf.fr

Il est possible d'accéder de manière plus précise à ces données directement dans l'outil CETTIA après connexion (la création d'un compte permet à la fois de consulter les données d'observation et de saisir ses propres observations après avoir accepté les conditions de la charte d'utilisation).
<http://cettia-idf.fr/bdd>

Il est également possible de solliciter une extraction de données en faisant la demande auprès des administrateurs de la base de données, par l'intermédiaire du formulaire de contact : <http://cettia-idf.fr/contact>, ou par mail (sinp@iau-idf.fr).

Demi-deuil
E. Coudert/DRIEE



Données flore

La visualisation en ligne des données flore du SINP pour l'Île-de-France est possible sur le site du CBNBP. Cet accès en ligne permet une libre consultation à l'échelle communale de l'ensemble des données validées contenues dans la base de données FLORA. Un code d'accès nominatif est fourni sur demande et permet de consulter des données plus précises. Il est également possible de solliciter une extraction de données.

Accès et informations détaillées sur ces modalités :
<http://www.cbnb.mnhn.fr/cbnb/actions/information.jsp>

Accès direct aux différentes possibilités en page d'accueil du site du CBNBP :
<http://www.cbnb.mnhn.fr/cbnb>



Végétation aquatique en Bassée
M. Girard/DRIEE